

Décision n° 00-1044 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 octobre 2000 relative à l'instruction de la demande d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau expérimental de télécommunications ouvert au public présentée par la société IS Production

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, notamment ses articles L. 33-1 et L. 36-7 (1°) ;

Vu la demande présentée par la société IS Production, sise Technoparc Pays de Gex, 30, rue Auguste Piccard, 01630 Saint-Genis Pouilly, le 28 juillet 2000 et complétée par courriers enregistrés les 8 septembre et 29 septembre 2000 ;

Vu le courrier en date du 13 septembre 2000 transmis par France Télécom à la société IS PRODUCTION ;

Après en avoir délibéré le 6 octobre 2000,

Décide:

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d'instruction relatif à la demande susvisée présentée par la société IS Production en application de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 ;

– le projet d'arrêté autorisant la société IS Production à établir et exploiter un réseau expérimental de télécommunications ouvert au public et le projet de cahier des charges associé.

Article 2

– Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'Etat à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté et de cahier des charges annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 6 octobre 2000

Le Président

Jean-Michel HUBERT